



Aménagement Foncier, Agricole, Forestier
et Environnemental

de la commune de

LANDROFF

avec extensions sur les communes de :

**Baronville, Destry, Eincheville,
Harprich, Suisse et Viller**

" TITRE II DU LIVRE I DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME "

Planche Unique

**PLAN DES
RÉSERVES FONCIÈRES**

Articles L.123-27 à L.123-31 du CRPM

- LÉGENDE DES ATTRIBUTIONS :
- Attributions commune de Landroff
 - ① Maintien des baux avec les exploitants
 - ② Aménagements futurs
 - ③ Préservation de l'environnement
 - ④ Reméandrage de la Rotte

Echelle 1 / 5000



LAMBERT - Géomètres-Experts
BRUMATH • SARRREBOURG • SARRRE-UNION • MOLSHEIM • SAVERNE
www.lambert-geometre.fr

Réf. n° 47501
Plan n° MG
Le 07/03/2020